



Strasbourg, 16 mars 2021

Rapport GEC-MIG (2021) mars

## COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

**3<sup>ème</sup> réunion du Comité de rédaction sur les femmes migrantes  
(GEC-MIG)**

**Par visioconférence (plateforme KUDO) et  
Salle 7, bâtiment du Palais de l'Europe, Conseil de l'Europe**

**Strasbourg, 2-3 mars 2021**

**RAPPORT**

## 1. Ouverture de la réunion par la Présidente

1. La Présidente, Vera Eloi da Fonseca (Portugal), a souhaité la bienvenue aux participant-e-s et aux observateurs et observatrices à la troisième réunion du Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG 3) et a donné un aperçu de l'ordre du jour et des objectifs de la réunion.
  2. La Présidente a rappelé que la réunion sera consacrée à la discussion de la [version consolidée du projet d'Annexe de la recommandation](#), y compris les amendements présentés par les Etats membres et les autres pays et organes participants. Le texte consolidé ainsi que tous les amendements proposés ont été mis à la disposition de des participant-e-s en anglais avant la réunion. Les autres parties du projet de recommandation (titre, préambule, dispositif et définitions éventuelles) seront discutées lors d'une prochaine réunion du GEC-MIG.
  3. La Présidente a également proposé les méthodes de travail suivantes pour la réunion :
    - Commencer la réunion par une discussion sur les questions générales liées à la terminologie et aux concepts qui s'appliquent à l'ensemble du texte du projet de recommandation ;
    - Discuter des propositions de compromis préparées par le Secrétariat sur certaines des questions les plus débattues, qui seront présentées par l'experte qui soutient le travail du Comité, Louise Hooper à la fin du premier jour ;
    - Les délégations ayant proposé des amendements ne seront pas systématiquement invitées à présenter leurs amendements au cours de la discussion, afin de gagner du temps.
- *Le Comité de rédaction a pris note de ces informations et a approuvé les méthodes de travail proposées.*
4. La liste des participant-e-s figure à l'annexe II du présent rapport.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

- *Le Comité de rédaction a adopté son ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.*

## 3. Présentation du projet de recommandation par le Secrétariat

5. Le Secrétariat a expliqué que des amendements au projet d'Annexe ont été reçus de douze Etats membres, de deux Etats observateurs, d'une organisation internationale et de cinq secteurs du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat a également donné des explications sur le format du [projet de document consolidé](#), qui sera projeté sur l'écran comme base de discussion pendant la réunion.

#### 4. Discussion générale sur l'utilisation de la terminologie et des concepts

##### a) Terminologie à utiliser concernant les groupes cibles du projet de recommandation

6. Conformément aux nombreux amendements proposés, la Présidente a proposé d'explicitier la liste complète des groupes cibles concernés ("femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile") de façon pertinente pour chaque disposition dans l'ensemble du texte. Elle a également suggéré que le Comité de rédaction donne mandat à la Présidente et au Secrétariat pour assurer une révision le document après la réunion, afin de garantir la cohérence du texte et de s'assurer que les groupes concernés sont mentionnés dans chaque disposition.
  - *Le Comité de rédaction a approuvé cette proposition, en soulignant la nécessité de mentionner systématiquement tous les groupes de femmes concernés dans les différentes dispositions.*

##### b) Utilisation de la terminologie relative à la "violence fondée sur le genre" et à la "violence à l'égard des femmes", ainsi qu'à d'autres termes liés au genre.

7. La Présidente a expliqué que, compte tenu du grand nombre d'amendements au projet d'Annexe concernant l'utilisation des termes "violence fondée sur le genre" et/ou "violence à l'égard des femmes" et de la difficulté que pose le terme "genre" notamment pour une délégation, il serait préférable d'essayer de parvenir à un accord sur la terminologie à utiliser dans l'ensemble du document, sans avoir à discuter des questions de terminologie pour chaque disposition.
8. Après une explication de Louise Hooper sur la compréhension commune et la reconnaissance internationale des termes, notamment à la lumière de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Beijing des Nations Unies et des instruments juridiques contraignants et non contraignants du Conseil de l'Europe, il a été suggéré d'utiliser en principe l'expression "violence à l'égard des femmes" ou, le cas échéant, "toutes les formes de violence à l'égard des femmes" dans le projet de recommandation, tout en indiquant clairement (éventuellement dans le préambule) que la "violence à l'égard des femmes" est une "violence fondée sur le genre", conformément à la définition donnée à ce terme dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (la Convention d'Istanbul). Cela inclut l'idée qu'il s'agit d'une violence dirigée contre les femmes parce qu'elles sont des femmes, et qui affecte les femmes de manière disproportionnée. Cela signifie également que cette violence doit être abordée dans le contexte des inégalités qui prévalent entre les femmes et les hommes, des relations de pouvoir inégales entre eux, des stéréotypes existants, des rôles de genre et de la discrimination à l'égard des femmes, afin de répondre de manière adéquate à la complexité du phénomène.
9. En ce qui concerne les cas où le mot "genre" est utilisé en relation avec d'autres termes, tels que mesures ou politiques "sensibles au genre" ou "fondées sur le genre", il a été noté qu'il serait parfois important d'utiliser ce mot pour saisir pleinement les situations spécifiques qui empêchent les femmes et les filles d'exercer pleinement leurs droits humains. Par exemple, il a été noté que la mise en place de lignes d'assistance

téléphonique "sensibles au genre" implique de prendre pleinement en compte les connaissances et l'expertise liées aux relations de pouvoir et aux inégalités de genre (par exemple en termes de coût pour les utilisatrices, les questions d'anonymat et de confidentialité) et que ces lignes téléphoniques sont qualitativement différentes des lignes d'assistance qui seraient simplement "destinées aux femmes". Ceci ne préjuge pas du fait que dans d'autres cas, des paraphrases pourraient être utilisées à la place de l'expression "sensible au genre" ou "fondée sur le genre", et qu'une approche au cas par cas serait donc plus appropriée.

10. Plusieurs délégations ont souligné que l'utilisation de l'expression "violence fondée sur le genre" correspondrait à une approche contextuelle de la violence à l'égard des femmes, absolument nécessaire, qui prend en compte la dimension structurelle de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes dans le monde, approche qui est bien établie aux niveaux international et national. Ces délégations ont toutefois convenu que l'expression "violence à l'égard des femmes" ou "toutes les formes de violence à l'égard des femmes" pouvait également être utilisée de manière générale, pour autant qu'elle soit définie par rapport aux inégalités structurelles entre les femmes et les hommes telles que décrites ci-dessus. La déléguée de la Fédération de Russie a déclaré que le terme "genre" en relation avec les rôles sociaux n'était pas reflété dans la législation nationale russe et a donc indiqué son souhait d'utiliser la formulation "violence à l'égard des femmes" et d'éviter autant que possible l'utilisation du terme "genre".
11. Concernant la version française du projet de recommandation, une discussion a eu lieu sur l'utilisation du pluriel ("les violences à l'égard des femmes"), mais il a été convenu de s'en tenir à la formulation des instruments du Conseil de l'Europe, notamment la Convention d'Istanbul, dans ce cas, et d'utiliser le singulier.
  - *Le Comité de rédaction a approuvé la proposition d'utiliser la terminologie "violence à l'égard des femmes" au lieu de "violence fondée sur le genre" dans la plupart des cas. En ce qui concerne l'utilisation du terme "genre" dans d'autres contextes, il a été convenu d'examiner en détail les dispositions spécifiques afin de prendre les décisions terminologiques appropriées.*

### **c) Utilisation de listes dans le projet de recommandation**

12. La Présidente a expliqué que de nombreux amendements ont également été reçus en relation avec les dispositions comprenant des listes, comme par exemple la liste des motifs de discrimination au paragraphe 3 du projet d'Annexe, ou la liste des formes de violence au paragraphe 31. La Présidente a donc proposé d'éviter les listes dans le texte, afin de ne pas risquer d'avoir des listes incomplètes ainsi que de longs débats, et d'utiliser à la place des expressions inclusives telles que "toutes les formes de violence à l'égard des femmes", "toutes les formes de discrimination", "différentes situations et caractéristiques individuelles", etc. Il a également été noté que lorsqu'on se réfère aux formes de violence à l'égard des femmes, il pourrait être pertinent de faire référence à la notion de "continuum de la violence".

- *Le Comité de rédaction a accepté cette proposition.*

## **5. Discussion sur la préparation de l'Annexe au projet de recommandation**

13. La majeure partie de la réunion a été consacrée à la discussion des dispositions et amendements inclus dans l'Annexe du projet de recommandation, au cours de laquelle les membres, observateurs et observatrices et autres participant-e-s au Comité de rédaction ont exprimé leur position sur les propositions faites.
  14. Le Comité de rédaction a d'abord examiné la section "Questions horizontales", notamment les dispositions relatives à la non-discrimination, aux questions intersectionnelles et à l'élimination des stéréotypes, aux filles, à l'information, à l'autonomisation, à la sensibilisation et à la promotion des droits humains à l'accès à la justice, y compris l'aide juridique, à la détention, à l'intelligence artificielle, à la prise de décision automatisée et à la protection des données, à la coopération avec la société civile et à la collecte de données, à la recherche et au suivi. Plus de temps a été consacré à certains paragraphes dans le but de parvenir à un consensus. Pour certains paragraphes, un nouveau texte de compromis a été proposé par le Secrétariat ou par la Présidente au cours de la réunion. Il s'agit, par exemple, de la question des "pares-feux", des dispositions sur l'accès à la justice, y compris l'aide juridique, des dispositions sur la détention, et de diverses dispositions où l'utilisation du terme "genre" a été proposée. Un accord a été trouvé sur la plupart des paragraphes.
  15. Le Comité de rédaction a ensuite examiné la section "Protection", renommée "Protection et soutien", y compris les dispositions relatives à l'état d'urgence et à la gestion des crises. Un accord a été trouvé sur le contenu de la plupart des paragraphes. Il a été convenu de donner mandat à la Présidente et au Secrétariat de revoir l'ordre des paragraphes, de vérifier la cohérence dans l'utilisation de la terminologie et de reformuler la disposition sur la formation, de manière à inclure les différents aspects mentionnés par les délégations, notamment les objectifs, le contenu et le financement de la formation.
- *Le Comité de rédaction a demandé au Secrétariat de préparer un projet révisé d'Annexe, en tenant compte des discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion, avant la quatrième réunion du GEC-MIG.*

## **6. Prochaines étapes et clôture**

16. Étant donné que le Comité de rédaction n'a pas examiné le texte intégral de l'Annexe, la Présidente et le Secrétariat ont proposé de tenir la prochaine réunion du GEC-MIG les 27 et 28 avril 2021 (GEC-MIG 4), au cours de laquelle les dispositions restantes de l'Annexe, ainsi que le projet de préambule et les paragraphes du dispositif seront examinés. Il est prévu que cette réunion se déroule principalement en ligne. Le Secrétariat préparera une nouvelle version du projet d'Annexe afin d'y inclure les résultats de la discussion lors de cette réunion. Il ne sera pas demandé aux délégations et participant-e-s de présenter d'autres commentaires ou amendements en vue du GEC-MIG 4.

17. La cinquième réunion du Comité de rédaction aura lieu à l'automne, avant la réunion plénière de la Commission pour l'égalité de genre du 24 au 26 novembre 2021, au cours de laquelle le projet de recommandation sera présenté et discuté en vue d'une éventuelle adoption.

➤ *Le Comité de rédaction a convenu des prochaines étapes à suivre.*

#### **7. Date et lieu de la prochaine réunion**

18. La 4ème réunion du GEC-MIG aura lieu les 27 et 28 avril 2021. Le format de la réunion sera communiqué à temps utile.

**ANNEXE I  
ORDRE DU JOUR**

**Mardi 2 mars 2021**

1.	10h00-10h15	<b>Ouverture de la réunion par la Présidente et adoption de l'ordre du jour</b>	GEC-MIG (2021) 1
2.	10h15-11h15	<b>Présentation du projet de recommandation par le Secrétariat</b> <b>Discussion</b>	GEC-MIG (2021) 2
<b>11h15- 1h30</b> <b>Pause-café</b>			
3.	11h30-12h30	<b>Discussion sur le projet de recommandation</b>	
<b>12h30-14h30</b> <b>Pause-déjeuner</b>			
4.	14h30-15h45	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
<b>15h45-16h00</b> <b>Pause-café</b>			
5.	16h00-16h50	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
6.	16h50-17h00	<b>Conclusions et clôture de la première journée</b>	

**Mercredi 3 mars 2021**

7.	10h00-11h15	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
<b>11h15-11h30</b> <b>Pause-café</b>			
8.	11h30-12h30	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
<b>12h30-14h30</b> <b>Pause-déjeuner</b>			
9.	14h30-15h45	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
<b>15h45-16h00</b> <b>Pause-café</b>			
10.	16h00-16h50	<b>Discussion sur le projet de recommandation (suite)</b>	
11.	16h50-17h00	<b>Prochaines étapes et clôture</b>	

**ANNEXE II**  
**LISTE DE PARTICIPANT-E-S**

**MEMBRES**

AUTRICHE	<b>Mme Eva FEHRINGER</b> Politique sociale et droit du travail internationaux et européens
BELGIQUE	<b>Mme Khadija AZNAG</b> Agence flamande pour l'intégration et l'intégration civique  <b>Mme Lauraline MICHEL</b> Direction de l'Égalité des Chances Fédération Wallonie Bruxelles  <b>Mme Jessica OUZZANI</b> Service public de Wallonie Direction de l'intégration des personnes d'origine étrangère et de l'égalité des chances
BULGARIE	<b>Mme Desislava MILANOVA</b> Direction de l'activité sociale et de l'adaptation au sein de l'Agence nationale pour les réfugié-e-s avec le Conseil des ministres
CROATIE	<b>Mme Martina BOSAK</b> Bureau gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes
ESTONIE	<b>Mme Kaisa ÜPRUS-TALI</b> Service sur les migrations, y compris les questions de protection internationale, Office estonien des assurances sociales
FINLANDE	<b>Mme Varpu TAARNA</b> Centre de compétences sur l'intégration des migrants Ministère des affaires économiques et de l'emploi
FRANCE	<b>M Alexis RINCKENBACH</b> Bureau des affaires européennes et internationales, Ministère des solidarités et de la santé
GÉORGIE	<b>Mme Maka PERADZE</b> Secrétariat des droits humains de l'administration <b>Mme Teona KACHARAVA</b> Ministère des affaires intérieures
GRÈCE	<b>Mme Angeliki PAPAZOGLU</b> <b>Mme Vassiliki SAINI</b> Secrétariat général pour la démographie, la politique familiale et l'égalité de genre, Ministère du travail et des affaires sociales
ISLANDE	<b>Mme Tryggvi HALLGRÍMSSON</b> Direction de l'égalité
ITALIE	<b>Mme Cordialina COPPOLA</b> Service de l'égalité des chances, des affaires internationales et générales <b>Mme Francesca SCARPINI</b> Commission nationale de l'asile DLCI



MALTE	<b>M Alexander TORTELL</b> Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance
PAYS-BAS	<b>M Remha KIROS</b> Service de la politique de migration, Ministère de la justice et de la sécurité
LITHUANIE	<b>Mme Aistė GERIKAITĖ- ŠUKIENĖ</b> Ministère de la sécurité sociale et du travail
MACÉDOINE DU NORD	<b>Mme Elena GROZDANOVA</b> Ministère du travail et de la politique sociale
PORTUGAL	<b>Mme Vera Eloi da FONSECA (Présidente)</b> <b>Mme Sónia DIAS</b> Haut-Commissariat aux migrations
ROUMANIE	<b>Mme Aurora MARTIN</b> Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes
FÉDÉRATION DE RUSSIE	<b>Mme Olga OPANASENKO</b> Ministère des Affaires Etrangères
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	<b>Mme Alžbeta KVASNIČKOVÁ</b> Service de la migration et de l'intégration, bureau de la migration
ESPAGNE	<b>Mme Ana ARRILLAGA ALDAMA</b> <b>Mme Lara FERGUSON VÁZQUEZ DE PARGA</b> Institut des femmes (Ministère de l'égalité)
SUÈDE	<b>Mme Charlotte ROTH OLANDERS</b> Ministère de la Justice, Section de la politique de migration et d'asile
TURQUIE	<b>M Onur DINÇER</b> Ministère de la famille, du travail et des affaires sociales

#### OBSERVATEURS PERMANENTS

SAINT-SIÈGE	<b>Mme Flaminia VOLA</b> Section des Migrant-e-s et des Réfugié-e-s du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral
MEXIQUE	<b>Mme Geraldine GACHUZ MARTÍNEZ</b> Direction générale des droits humains et de la démocratie, Ministère des affaires étrangères <b>M Luis Arturo CORTÉS ROSAS</b> <b>Mme Diana Jeannette GARCÍA ARREOLA</b> Ministère de l'Intérieur

## ETATS NON-MEMBRES

MAROC	<p><b>Mme Fatima BARKAN</b>  <b>Mme Chadia EL RHERARI</b>  Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille</p> <p><b>M Rachid MEZIANE</b>  Service des Affaires de la Femme et de l'Enfant au Ministère de la Justice</p>
TUNISIE	<p><b>Mme Henia NCIRI</b>  Deleguée regionale de la femme, la famille et des personnes âgées de Sidi Bouzid au ministère de la femme , la famille et des personnes âgées</p>

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU FEMMES	<p><b>Mme Iris BJORG KRISTJANSDOTTIR</b>  Spécialiste régional de la paix, de la sécurité et de l'humanitaire</p>
AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIÉS	<p><b>M Andreas WISSNER</b>  Représentant auprès des institutions européennes à Strasbourg</p> <p><b>Mme Jutta SEIDEL</b>  Associée juridique principale</p> <p><b>Mme Elena MORENO</b>  Stagiaire</p>
BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME DE L'OSCE	<p><b>Mme Joanna FOMINA</b>  Consultante en migration</p>

## EXPERTE

<p><b>Mme Louise HOOPER</b>  Experte en soutien au comité de rédaction</p>
--

## PARTICIPANT-E-S

CONFERENCE DES OING	<p><b>Mme Anne NEGRE</b>  Vice-Présidente</p>
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES	<p><b>Mme Anje WIERSINGA</b>  Représentante permanente auprès du Conseil de l'Europe</p>
ONG DIVERSITY DEVELOPMENT GROUP LITUANIE	<p><b>Mme Giedrė BLAŽYTĖ</b>  Directrice de recherche</p>

## SECRETARIAT

SERVICE DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DE L'ÉGALITÉ DE GENRE-DGII	<b>M Daniele CANGEMI</b> Chef de Service E-mail: <a href="mailto:nicola-daniel.cangemi@coe.int">nicola-daniel.cangemi@coe.int</a>
DIVISION POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES -DGII	<b>Mme Caterina BOLOGNESE</b> Cheffe de Division E-mail : <a href="mailto:caterina.bolognese@coe.int">caterina.bolognese@coe.int</a>  <b>Mme Cécile GRÉBOVAL</b> Secrétaire du Comité de rédaction/ Responsable de Programme E-mail : <a href="mailto:cecile.greboval@coe.int">cecile.greboval@coe.int</a>  <b>Mme Carolina LASÉN DIAZ</b> Secrétaire de la GEC/Responsable de Programme E-mail : <a href="mailto:Carolina.lasen-diaz@coe.int">Carolina.lasen-diaz@coe.int</a>  <b>Mme Adrienne LOOBY</b> Co-Secrétaire de la GEC E-mail : <a href="mailto:adrienne.looby@coe.int">adrienne.looby@coe.int</a>  <b>Mme Evrydiki TSELIYOU</b> Assistante administrative E-mail: <a href="mailto:evrydiki.tseliou@coe.int">evrydiki.tseliou@coe.int</a>
COMITÉ EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)-DGI	<b>M Rodrigo RODRIGUEZ (GER)</b> Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ (Suisse)
	<b>M Philippe KRANTZ</b> Juriste
VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES (GREVIO)-DGII	<b>Mme Francesca MONTAGNA</b>
EQUIPE ROMS ET GENS DU VOYAGE, SERVICE DE L'ANTI-DISCRIMINATION-DGII	<b>Mme Petra NEUMANN</b> Responsable de programme
COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)-DGII	<b>Mme Patrícia SÃO JOÃO (Rapporteuse pour l'égalité de genre - GER)</b> Cabinet du Secrétaire d'État à la Citoyenneté et à l'Égalité (Portugal)
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CC)-DGII	<b>Mme Lydia SIAPARDANI (GER)</b> (Grèce)
CENTRE NORD-SUD-DGII	<b>Mme Rocio CERVERA</b>
PLATEFORME EUROPÉENNE DE COHÉSION SOCIALE	<b>M Joseph GERADA (GER)</b> <b>Mme Martina FARRUGIA</b> Fondation pour les services de protection sociale (Malte)

ACCORD PARTIEL DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)-DGII	<b>Mme Ita MIRIANASHVILI</b>
BUREAU DE LA DIRECTION GENERALE DES PROGRAMMES (ODGP)	<b>M. Alberto MAYNAR</b>
ASSEMBLÉE PARLÉMENTAIRE, COMMISSION DES MIGRATIONS, DES RÉFUGIÉ-E-S ET DES PERSONNES DEPLACÉES	<b>Mme Olga KOSTENKO</b> Secrétaire
ASSEMBLÉE PARLÉMENTAIRE, COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ ET SUR LA NON-DISCRIMINATION	<b>Mme Penelope DENU</b> Cheffe du Secrétariat
BUREAU DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LES MIGRATIONS ET LES REFUGIÉ-E-S	<b>Mme Janeta HANGANU</b> Conseillère juridique <b>Mme Klara PARO</b> Stagiaire

**INTERPÈTES****Mr/M Michael HILL****Ms/Mme Isabelle MARCHINI**